

LIVRET D'ACCUEIL



Pôle
Précarité
Insertion

Maisons Relais du Haute Allier

4 rue de la Passerelle - 43000 Le Puy-en-Velay
contacttreplin@asea43.org



Mise à jour le 11/01/2024

ASEA 43

PRÉSENTATION

L'Association gestionnaire du Pôle Précarité Insertion est l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute Loire (A.S.E.A.) régie par la loi de 1901.

Le siège social de l'Association se trouve :

53 bis chemin de Gendriac
Mons - 43000 Le Puy en Velay
Tél : 04 71 02 24 77
E-Mail : siegesocial@asea43.org

Président de l'Association : M. Jack OLIVIER

L'Association, créée en 1948, emploie environ 450 personnes et gère plusieurs établissements et services dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion.



PRÉSENTATION

Pôle Précarité Insertion

Les bureaux administratifs du Pôle se situent :

4, rue de la Passerelle

43000 LE PUY-EN-VELAY - 04.71.09.27.25 contacttremlin@asea43.org



Directeur du PPI

M. Sylvain BRUNETTI

Cheffe de service SIAO/SAO/EPIH

Mme Stéphanie POGORELY



Cheffe de service Jean Solvain

Mme Odile SIROT

Cheffe de service CHRS/Victimes de
Violence/ Maisons Relais

Mme Sylvie ALLIRAND



Maison Relais



SOMMAIRE

Présentation de la Maison Relais

*Cadre législatif - Qui gère la MR - La MR comporte -
Organisation*

L'animation à la Maison Relais

Les moyens de la MR

Le propriétaire - Le bailleur - Droits et obligations

Présentation

Accompagnement au sein de la Maison Relais

Plaintes et réclamations :



Charte des droits et libertés de la personnes accueillie :



Présentation de la maison Relais

Cadre législatif

La circulaire du 10 Décembre 2002, établit les directives concernant l'organisation des Maisons Relais.

La Maison Relais vous propose un logement indépendant et pérenne.

Avec ce logement vous pourrez bénéficier de l'accompagnement individualisé par la référente de la Maison Relais, et également de temps d'animation collectif.



Qui gère la Maison Relais

La Maison Relais est animée par le Pôle Précarité Insertion dont le siège se situe 4, rue de la Passerelle au Puy en Velay, tél : 04 71 04 13 36
contacttremplin@savs43.org.
Ce service est géré par une association loi 1901 :

La Maison Relais du Haut Allier comporte

À Siaugues Sainte Marie :

rue du Général de Morangies 43300
SIAUGUES-Sainte-MARIE

tél : 04 71 74 62 90 et 04 71 74 62 90

Cette unité compte 10 logements équipés d'un séjour-cuisine, d'une chambre et d'une salle de bain wc, et d'un logement aménagé pour une personne à mobilité réduite.

À Paulhaguet :

Bat Boulagnon - 1, rue du Général Pissis
43230 PAULHAGUET

tél : 04 71 76 36 58

portable : 06 32 70 84 76

Cette unité compte 10 logements, dont 3 équipés d'un séjour-cuisine, d'une chambre et d'une salle de bain wc, 2 équipés d'une cuisine, d'un séjour, d'une chambre et d'une salle de bain wc, 1 studio mezzanine et 1 studio.

Chaque logement est indépendant.

Organisation de la Maison

La Maison Relais propose un habitat durable, donc sans limitation de durée, dont le contrat d'occupation est d'un mois renouvelable par tacite reconduction. Toutefois si vous souhaitez quitter la Maison Relais, vous devez respecter un préavis de 8 jours, sachant que tout mois commencé est dû.

L'animation

à la maison Relais

Un programme des animations est établi de manière mensuelle avec vous afin de prendre en compte vos centres d'intérêt et vos souhaits.

- Les animations sont proposées en conseil de maison.
- Des animations sont organisées en interne, d'autres vous sont proposées sur l'extérieur.
- Celles-ci vous sont proposées pour vous soutenir dans votre vie quotidienne elle ne peuvent être imposées.
- Elles se font sur inscription, et vous devez respecter au maximum vos engagements, par souci d'organisation pour les référentes.
- Pour ce faire, un programme récapitulatif l'ensemble des animations vous est remis, vous devez vous inscrire au bureau auprès de la référente de la Maison Relais.
- Randonnées, jeux de société, pique nique, cinéma, bowling, pétanque, visites diverses, cuisine sont des activités qui sont proposées aux locataires de la Maison Relais.



Les moyens de la Maison Relais

L'équipe de la Maison Relais est composée :

- d'un chef de service
- de deux référentes

Une salle de vie commune, qui permet l'accueil convivial des locataires pour des activités collectives (cuisine équipée...), des rencontres individuelles (bureau).

Maison Relais

Le propriétaire

Le Foyer Vellave :

Faubourg Saint-Jean
43000 Le Puy en-Velay
Tél. 04 71 04 56 57

Il coordonne l'ensemble des travaux et des interventions dans les bâtiments.

Aucune intervention dans votre logement ne doit être entreprise, de votre propre initiative, sans l'accord préalable du propriétaire.

Le bailleur

Le Foyer Vellave :

Faubourg Saint-Jean
43000 Le Puy en-Velay
Tél. 04 71 04 56 57

perçoit les redevances, encaisse les cautions et établit les états des lieux d'entrée et de sortie.

Droits et Obligations du Locataire:

Redevance :

Chaque mois vous devez payer une redevance au Foyer Vellave.

Cette redevance comprend une provision sur charge (l'eau, l'EDF, l'assurance habitation), auquel s'ajoute le loyer.

De cette redevance globale, vous sera déduit le montant de l'aide au logement à laquelle vous pouvez prétendre. En effet, la Maison Relais est une résidence sociale, de ce fait elle ouvre droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) dès l'entrée dans les lieux, et varie compte tenu de vos ressources.



Présentation de la maison Relais

1

Droits et Obligations du locataire :

Chaque locataire doit souscrire une assurance responsabilité civile.

Vous n'avez pas besoin de souscrire de contrat individuel au niveau d'EDF ni au service des eaux. Tous les 6 mois, un relevé des compteurs d'eau et d'électricité est effectué.

En cas de dépassement, un complément vous sera demandé, à contrario, en cas de consommation inférieure à la prévision, le trop perçu vous sera restitué.

En fonction de ces relevés, le montant de votre redevance peut être amené à varier, du fait de l'augmentation de la provision sur charges. Les frais d'ouverture de la ligne France Télécom restent à votre charge.

3

Le Règlement

Le règlement intérieur, rédigé conjointement entre le bailleur et les référentes, vous est remis à votre arrivée, en trois exemplaires (pour vous, les référentes et le Foyer Vellave). Vous devez en prendre connaissance et les signer .

Vous devez vous engager à le respecter dans sa globalité.

2

Caution:

A votre arrivée une caution vous sera demandée.

Si vous décidez de quitter la Maison Relais, cette caution vous sera restituée si aucune dégradation n'a été constatée dans votre logement, si vous êtes à jour du paiement de vos redevances.



Accompagnement au sein de la maison Relais

1

Les référentes de la Maison

- L'accompagnement des locataires est assuré par deux référentes, diplômées en travail social.

- Elles assurent une présence régulière et rassurante, à temps partiel sur chaque unité.

- En cas d'absence pour congés, les référentes se remplacent mutuellement, ce qui permet aux locataires de pouvoir bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'année.

- Un travail en réseau entre les référentes de la Maison Relais et l'ensemble du secteur médico-social, sanitaire et administratif... est mis en œuvre afin de favoriser l'accès à vos droits.

- Elles restent à votre écoute pour régler des soucis d'ordre individuel ou collectif. Votre référent social (assistant social, tuteur ...) assure votre accompagnement social. Lorsque cela n'est pas possible, le relais est assuré par le service social de secteur.

2

La mission des référentes de la Maison Relais:

Notre mission est de :

Vous aider à habiter votre logement,

Vous permettre de créer ou de recréer du lien social avec l'environnement local de la Maison Relais mais aussi avec les autres locataires de la résidence.

Vous aider à conserver votre autonomie, tout en vous proposant un accompagnement individuel et collectif.

4

Les Actions des référentes de la Maison Relais :

Cet accompagnement peut prendre différentes formes:

- Aide à l'élaboration des repas
- Conseil dans la vie courante
- Respect et entretien des logements
- Travail sur l'hygiène corporelle, la présentation physique
- Accompagnement aux soins
- Soutien dans les démarches administratives
- Soutien moral
- Proposition d'animations de type social ou culturel, soit au sein de la structure, soit à l'extérieur afin de privilégier une intégration à la vie communale ou cantonale



Accompagnement au sein de la maison Relais

Le conseil de la Maison :

Le Conseil de maison est un espace d'expression et d'animation où peuvent être abordés tous les sujets se rapportant à la vie collective de la Maison Relais, aux animations et aux activités. Le conseil de maison permet d'échanger dans la confiance et le respect.

Présentation de la Maison

Ce Conseil de maison a pour objectifs :

- De favoriser votre participation et d'impulser une dynamique de groupe.
- D'animer le projet de vie de la Maison Relais.
- De vous impliquer et de vous responsabiliser quant au fonctionnement et au respect de la Maison Relais dans sa globalité.
- De réguler les problèmes de la vie quotidienne de la Maison Relais (rapport de voisinage, utilisation des locaux...).
- Le conseil de maison se réunit au minimum une fois par trimestre, et plus si nécessaire.
- Il est encadré et animé par les référentes de la Maison Relais.

- Il est composé des locataires, votre participation est recherchée, mais ne peut être imposée. Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous exprimer en collectivité, nous vous proposons un entretien individuel pour recueillir





ASEA 43

Association **Sauvegarde**
de l'**Enfant** à l'**Adulte**

  www.asea43.org

Pôle Précarité Insertion

Mise à jour le 08/11/23

